



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Auxelles- Bas le 21/09/2019

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20/09//2019

1. CLECT : approbation du rapport des charges transférées (scolaire et ALSH)

Monsieur le Maire présente le rapport version 02 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la séance du 2 juillet 2019.

Pour mémoire le législateur a prévu que « ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCL ».

Après examen des montants inscrits pour la commune, et compte tenu des anomalies relevées, le conseil municipal décide **de ne pas approuver** le rapport version 02 du 02 juillet 2019.

2. Service budgétaire « Ventes de bois » - TVA

Il est nécessaire de créer un service budgétaire « Vente de Bois » au sein du budget, afin de déclarer la TVA auprès du service des Impôts des Entreprises (SIE).

Le montant annuel des ventes de bois sur les exercices 2017 et 2018 étant supérieur à 46 000 euro, la commune est obligatoirement assujettie à la TVA régime normal à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les opérations sur le secteur forestier (vente de grumes et bois sur pied, affouage, travaux d'entretien forestier...).

Ainsi, il convient de faire les démarches auprès du Service des Impôts des Entreprises, et la Trésorerie afin de créer le Service budgétaire « Vente de Bois ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) et de la Trésorerie afin de créer le service budgétaire « Vente de bois ».

3. ONF : travaux sylvicoles 2019

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF :

- Travaux sylvicoles ; ouverture manuelle de filets sylvicoles dans une régénération de moins de 3m : 760.80€ HT
- Travaux d'infrastructure ; entretien de desserte : 355€ HT

Après délibération, le conseil adopte le devis proposé par l'ONF et autorise le Maire à le signer.

4. Fet'Arts : demande de subvention

Le Conseil Municipal, décide d'accorder la subvention de fonctionnement de 180 euros pour l'exercice 2019.

5. Territoire d'énergie 90 : modification des statuts du Syndicat

A la demande du syndicat, il convient d'approuver les modifications sur les statuts adoptés par le comité syndical en date du 28 mai dernier. Ces modifications portent sur :

- La dénomination du syndicat : le « SIAGEP » devient « Territoire d'Energie 90 » en abrégé « TDE 90 »
- La localisation du syndicat : 1 avenue de la gare TGV, Tour 5, centre affaires de la Jonxion 90400 MEROUX-MOVAL
- L'adjonction de nouvelles compétences :
La compétence principale reste la distribution d'énergie, en parallèle, on trouve les compétences optionnelles suivantes :
- Distribution publique de gaz
- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Eclairage public
- Distribution de chaleur et de froid
- Réseaux de communications électroniques et réseaux câblés
- Système d'information géographique (SIG)
- Informatique de gestion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications des statuts du SIAGEP telle que présentée ci-dessus.

6. Syndicat des Eaux de Giromagny : rapport 2018

Après présentation du rapport annuel 2018 du Syndicat des eaux de Giromagny, le conseil municipal décide de son adoption.

Séance levée à 21h30